



Conseil de sécurité

Distr. générale
10 avril 2012
Français
Original : arabe

Lettres identiques datées du 9 avril 2012, adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, me référant à la séance informelle tenue le 5 mars 2012 à l'Assemblée générale et comme suite à ma lettre datée du 1^{er} mars 2012 (S/2012/130), je tiens à formuler les observations suivantes :

La séance du 5 mars 2012 est la quatrième que le Président de l'Assemblée générale, Nassir Abdulaziz Al-Nasser, consacre à la Syrie, sans s'être concerté préalablement avec elle et sans même l'en avoir avisée, alors qu'elle est de toute évidence directement concernée, établissant ainsi un précédent dangereux susceptible d'être invoqué à l'avenir pour bon nombre de questions importantes examinées par l'Organisation, dont il portera la responsabilité.

La conduite du Président de l'Assemblée générale des Nations Unies au cours de la séance susmentionnée suscite bon nombre d'interrogations sur sa neutralité et son objectivité personnelle à l'égard des événements qui se déroulent en Syrie, montrant clairement qu'il se prévaut de sa position pour appliquer la politique hostile de son pays, comme l'indique de façon éloquente son refus d'accéder à notre requête de consacrer au début de la séance précitée une minute de silence à toutes les victimes de la crise en Syrie, outre le fait qu'il manipule la procédure et recourt abusivement au consensus pour faire avancer les positions étriquées de son pays, ainsi que celles du Qatar, de l'Arabie saoudite et d'autres pays connus pour leurs positions antagonistes à la Syrie. Il a ainsi refusé de donner la parole à la délégation syrienne sur une motion d'ordre, alors que le représentant l'avait demandée une seconde fois, appliquant singulièrement une mesure sans précédent, ne respectant de toute évidence pas la procédure suivie pendant les séances de l'Assemblée générale, ce qui sera consigné dans les annales de l'Organisation. Il a également fait montre d'un comportement tyrannique qui n'est pas étranger aux politiques de son pays.

Il apparaît désormais clairement à tous que le Président de l'Assemblée générale ne réagit pas face aux événements qui se déroulent en Syrie avec la neutralité qui sied à sa fonction. Témoins en sont ses propos et points de presse dans lesquels il multiplie les critiques à l'égard des événements en cours en Syrie et son acharnement à convoquer des séances de l'Assemblée générale, en contrevenant aux dispositions des résolutions de l'Assemblée générale et en allant à l'encontre de la pratique établie, ce qui est incompatible avec le mandat et le rôle de Président de



l'Assemblée, qui est tenu de respecter la Charte des Nations Unies et de faire preuve de neutralité et d'objectivité. Nous avons fait part à cet égard de notre vive préoccupation au Président de l'Assemblée générale, au Secrétaire général de l'ONU et au Président du Conseil de sécurité, auxquels nous avons adressé des lettres identiques (S/2012/130).

Les États Membres présumant que le Président ne sera pas influencé par les positions politiques de son pays, dans la mesure où, élu Président de tous les membres de l'Assemblée générale, il ne doit pas s'autoriser de sa qualité pour faire avancer les politiques et les desseins particuliers de son pays. Or, en tenant des propos et des points de presse de plus en plus véhéments et de plus en plus hostiles à la Syrie et en utilisant un langage qui cadre mal avec ses fonctions de conciliation et de bons offices, il outrepassa son mandat, épousant la position de certains États ennemis déclarés de la Syrie, tout en méconnaissant le point de vue des autres États qui ne sont pas favorables à une ingérence dans ses affaires intérieures et insistent sur la nécessité de faire aboutir le dialogue national, de préserver la stabilité du pays, de défendre les intérêts de son peuple et de résoudre pacifiquement la crise.

L'Assemblée générale a adopté sous ce même Président des dizaines de résolutions sur l'occupation par Israël de territoires arabes, y compris le Golan syrien. Il est pour le moins étrange que le Président n'ait pas demandé la tenue d'une seule séance pour débattre de cette importante question, qui figure parmi les plus importantes inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale depuis sa création, notamment au vu de l'intensification de la part des Israéliens des activités de peuplement, des attaques contre les lieux saints, de la spoliation des biens des Palestiniens et des violations de leurs droits fondamentaux dans la ville occupée de Jérusalem et ailleurs. Il est paradoxal que l'ancien Président de l'Assemblée générale, le père Miguel d'Escoto, se soit principalement consacré à défendre la cause palestinienne alors que le Président actuel, qui a accédé à sa fonction grâce au soutien de la Ligue des États arabes, s'efforce essentiellement de détourner l'attention des dangereuses atteintes aux droits du peuple palestinien commises par Israël, utilisant à outrance les efforts et les ressources de l'Assemblée générale pour dénigrer et vilipender la Syrie. Nous tenons également à faire remarquer que l'Assemblée générale a adopté pendant la session en cours deux résolutions sur le Golan syrien occupé, dans lesquelles elle a condamné cette occupation et demandé à la communauté internationale d'y mettre un terme, ainsi qu'à l'oppression des citoyens syriens vivant sous occupation. Au lieu de s'employer à les faire appliquer, le Président de l'Assemblée s'est empressé de demander au Secrétaire général de présenter un exposé sur la résolution concernant la Syrie et a convoqué de multiples séances sur la question, au détriment de dizaines de résolutions importantes, adoptées par l'Assemblée au cours de la session en cours.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Bashar **Ja'afari**